Insee flash
CHAMPAGNE-ARDENNE

INSEE
CHAMPAGNE
ARDENNE

n° 142 - Mars 2012

Les créateurs d'entreprise en Champagne-Ardenne en 2010

Des projets plus ambitieux qu'au niveau national, en capital investi comme en emploi

En 2010, en Champagne-Ardenne, à l'image du tissu productif, l'industrie et le secteur du commerce-transport-hébergement-restauration pèsent davantage dans la création d'entreprise qu'en France de province. Plus orientées vers les secteurs les plus capitalistiques, les créations d'entreprise champardennaises sont de taille plus conséquente, en montant investi comme en emploi. Elles démarrent leur activité avec 2,5 emplois en moyenne, contre 1,8 emploi en France de province ; 17 % des créations de la région nécessitent plus de 80 000 euros de mise de fonds, contre 13 % des créations de province.

En Champagne-Ardenne, 49 % des créateurs déclarent n'avoir bénéficié d'aucune aide au démarrage. Si Accre et Nacre, leviers majeurs d'appui à la création, sont moins souvent utilisés dans la région, les créateurs ont davantage recours aux aides locales ou régionales, en particulier les créateurs anciens chômeurs.

Comme en France de province, 28 % des créateurs sont des femmes. Plus diplômées que les hommes, elles se tournent davantage vers les activités tertiaires supérieures, de la santé ou de l'enseignement. Sur des projets plus modestes en mise de fonds comme en emploi, elles sont aussi plus souvent accompagnées par les structures dédiées à la création que les hommes et plus souvent conseillées par leur entourage.

Les créateurs de moins de 30 ans, qui représentent 20 % des porteurs de projet, bénéficient plus souvent des dispositifs Accre et Nacre que leurs aînés. Moins enclins à la reprise d'entreprise, leurs projets sont de taille plus modeste en capital investi.

www.insee.fr

Répartition des créations d'entreprise par secteur d'activité

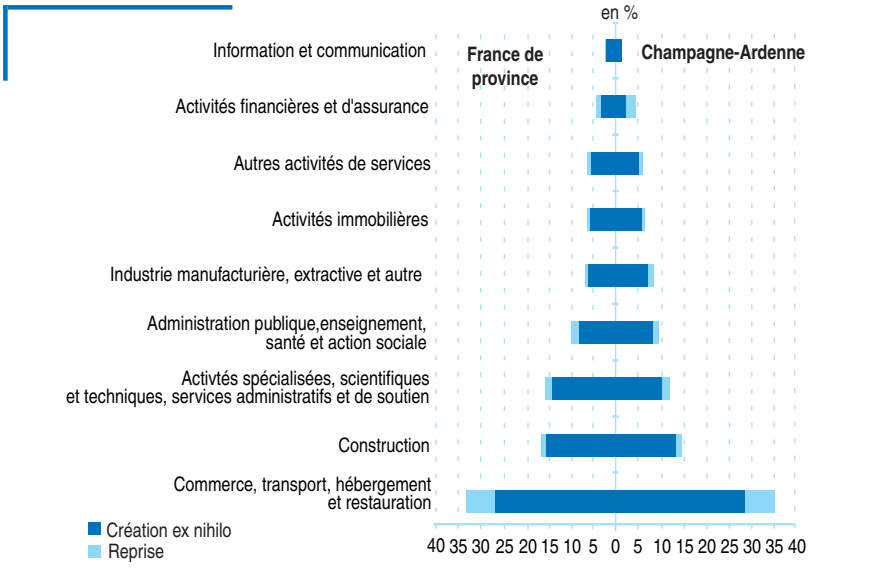

Note de lecture : La répartition sectorielle du total des créations et des reprises est issue du REE 2010 ; la distinction entre création ex nihilo et reprise se fonde sur l'exploitation de Sine 2010.

Sources : Insee - REE, Sine 2010

En 2010, comme dans l'ensemble du parc d'entreprises, l'industrie et le secteur du commerce-transport-hébergement-restauration pèsent davantage dans la création d'entreprise qu'au niveau national, avec des poids respectifs de deux et trois points supérieurs à ceux de France de province. À l'inverse, la part des créations dans les activités juridiques, de conseil en affaires et gestion, d'ingénierie et d'études techniques est inférieure de trois points à la part nationale.
Comme en France de province, les créations ex nihilo sont nettement plus nombreuses que les reprises par rachat de l'entreprise du dernier employeur, rachat d'une entreprise dans l'entourage familial, autres rachats, prise en location gérance ou donation-héritage, avec respectivement 85 % et 15 % des créations de Champagne-Ardenne. Néanmoins, avec deux points de plus qu'au niveau national, les reprises sont relativement plus fréquentes dans la région. Parmi les reprises, la moitié correspond au rachat d'une entreprise auprès d'un tiers et une sur cinq au rachat de l'entreprise du dernier employeur.

Des projets qui nécessitent des mises de fonds plus conséquentes et créent davantage d'emplois

Avec des créations plus fréquentes dans des secteurs davantage capitalistiques et un plus fort taux de reprises nécessitant le rachat de matériel, des stocks, de la clientèle ou des locaux, les mises de fonds au démarrage du projet sont plus élevées dans la région qu'au niveau national : en 2010, 17 % des créations de Champagne-Ardenne requièrent un apport initial dépassant 80 000 €, quatre points de plus qu'en France de province.

Répartition des créations d'entreprise selon le montant des investissements préalables

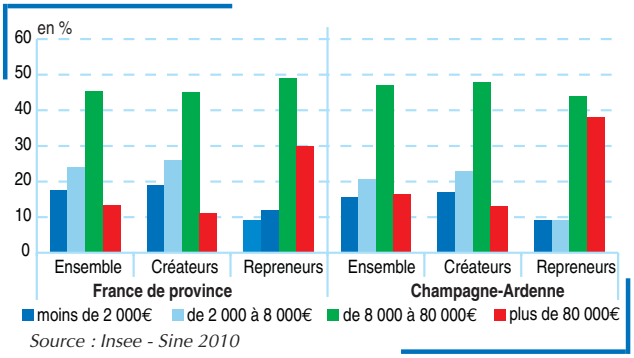

Source : Insee - Sine 2010

Les entreprises créées dans la région créent ou maintiennent aussi davantage d'emplois qu'au niveau national. Lors de leur création, les entreprises champardennaises démarrent en moyenne avec 2,5 emplois dont 1,4 salarié, pour 1,8 emploi dont 0,7 salarié en France de province. Néanmoins, comme au niveau national, 64 % des créateurs champardennais déclarent créer leur entreprise pour créer leur propre emploi. Ce taux varie sensiblement selon les publics : il est plus élevé chez les anciens chômeurs (72 %) que les anciens salariés (62 %), chez les créateurs ex nihilo (65 %) que les repreneurs (59 %). Au contraire, les repreneurs sont plus nombreux que les créateurs ex nihilo à déclarer comme objectif principal à la création le développement de l'entreprise en termes d'investissement (20 % contre 14 %).

Créateurs d'entreprise : deux profils majeurs

Une analyse des correspondances multiples (technique statistique d'analyse multidimensionnelle qui permet la comparaison simultanée d'un grand nombre de variables afin d'identifier la proximité de certains caractères et donc de dégager des profils types), conduite en combinant les principaux indicateurs mis à disposition par Sine 2010 a permis de révéler deux grands types schématiques et opposés de créations, entre lesquels les créations réelles viennent prendre place : d'un côté, la création d'entreprise comme vecteur de développement économique et de création de richesses, de l'autre, la création d'entreprise comme vecteur d'insertion dans le monde du travail pour son créateur. À chacun de ces profils-types correspondent des caractéristiques spécifiques.

Les créations d'entreprise comme « créations de richesses » correspondent ainsi plus souvent à des projets portés par « des professionnels de l'entreprise » (indépendants, dirigeants d'entreprises), et sont plus souvent associées à des créateurs plus âgés et plus expérimentés (35 ans ou plus). Ces créations sont plus fréquemment des sociétés et plus souvent de taille élevée (mesurée par le nombre d'emplois au démarrage ou par la mise de fonds initiale). Les nouvelles entreprises de ce type sont plus souvent des entreprises industrielles ou du secteur de la construction, et ce sont également plus souvent des entreprises innovantes. Comptant sur leur savoir-faire ou appuyés par des professionnels, les créateurs de ce type déclarent moins souvent avoir eu recours aux dispositifs d'aides et d'accompagnement à la création. Les difficultés qu'ils rencontrent concernent plus souvent le recrutement et les conditions d'accès au crédit.

À l'inverse, **les créations d'entreprise pour création de son propre emploi** sont caractérisées par la prépondérance des jeunes de moins de 35 ans, des anciens inactifs ou des femmes. Les personnes sans diplôme ou d'un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat (BEP, CAP ou brevet) y sont aussi plus représentées. Ces créations sont plus souvent des projets de petite taille, et les services à la personne y sont prépondérants.

Répartition des créations d'entreprise selon le nombre d'emplois au démarrage

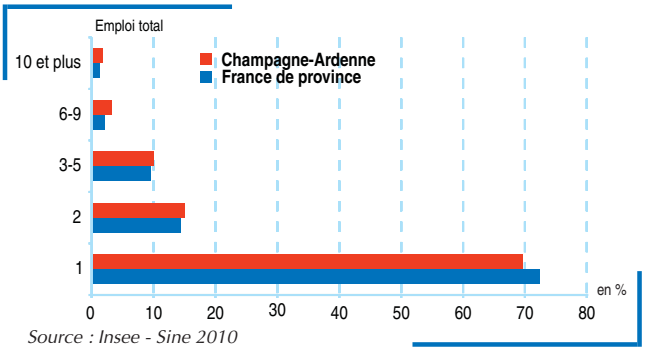

Source : Insee - Sine 2010

Répartition des créations d'entreprise en Champagne-Ardenne selon l'objectif principal recherché

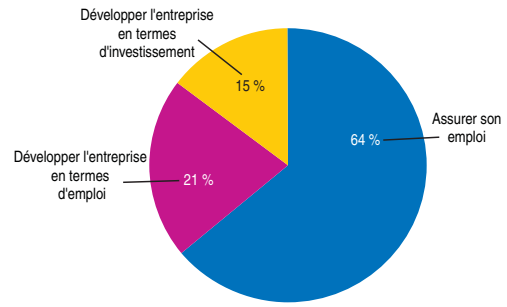

Source : Insee - Sine 2010

En 2010, 22 % des créateurs déclarent ne rencontrer aucun problème au montage du projet, 24 % indiquent des difficultés pour obtenir des financements et 43 % pour régler les formalités administratives. Les difficultés rencontrées sont plus prégnantes chez les repreneurs que chez les créateurs ex nihilo : 32 % des repreneurs de Champagne-Ardenne évoquent des difficultés à l'obtention d'un financement et 50 % au règlement des formalités administratives.

En lien avec des mises de fonds plus élevées, le recours au crédit est plus fréquent dans la région : 56 % des créateurs champardennais ont sollicité en 2010 un emprunt bancaire, soit six points de plus qu'en France de province. Parmi les créateurs ayant investi plus de 80 000 €, 85 % ont eu recours au crédit bancaire pour financer dans trois cas sur quatre plus de la moitié du projet.

Proportion des créateurs d'entreprise déclarant des difficultés à la mise en place de leur projet en Champagne-Ardenne

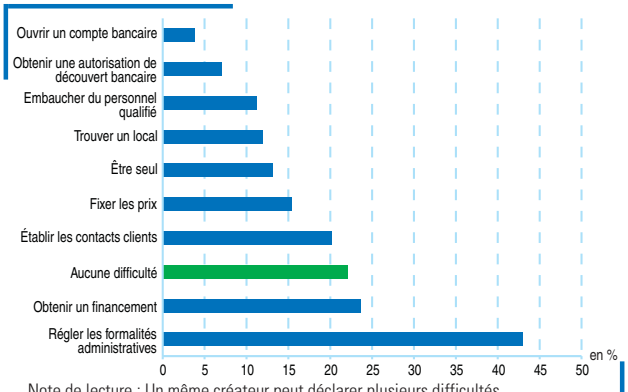

Note de lecture : Un même créateur peut déclarer plusieurs difficultés
Source : Insee - Sine 2010

Un moindre recours à l'Accre ou Nacre

De nombreux dispositifs nationaux d'accompagnement et de soutien (Accre, Nacre, Crédit impôt recherche, exonérations de charges, Prêt à la création d'entreprise, aides Oséo) et de dispositifs locaux ou régionaux (« Envol », « Envie d'Agir - Défi Jeunes » ou le « Contrat Jeune Entreprise ») ont été mis en place pour favoriser la création d'entreprise. Néanmoins, 49 % des créateurs champardennais déclarent n'avoir bénéficié d'aucune de ces aides au démarrage du projet, deux points de plus qu'au niveau national. Ce taux déclaré de non recours est plus élevé pour les plus grands projets (60 % des créations de plus de 80 000 €) et les plus petits (67 % des créations de moins de 8 000 €).

Les dispositifs Accre et Nacre sont moins souvent utilisés en Champagne-Ardenne qu'au niveau national, avec un taux déclaré de recours de respectivement 41 % et 47 %. Les créateurs anciens chômeurs sont plus nombreux à bénéficier de ces dispositifs avec 84 % des créations aidées, part identique au niveau national. A contrario, les salariés-créateurs sont relativement moins nombreux en Champagne-Ardenne qu'au niveau national à faire appel à ces aides ; mieux formés, en étant plus fréquemment diplômés de l'enseignement supérieur qu'en France de province, ou disposant d'apports personnels plus élevés, les créateurs champardennais anciens salariés en éprouveraient moins le besoin.

Répartition des créateurs d'entreprise selon le type d'aides reçues

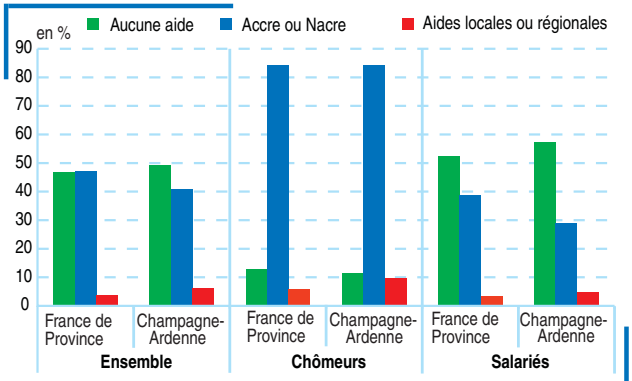

Source : Insee - Sine 2010

Des aides locales ou régionales plus utilisées, des créateurs davantage formés

À l'inverse des dispositifs nationaux, les aides locales ou régionales sont plus souvent mobilisées en Champagne-Ardenne qu'en France de province (6 % contre 4 %), en particulier par les publics les plus fragiles : dans la région, 10 % des chômeurs-créateurs déclarent bénéficier d'une aide locale ou régionale, soit quatre points de plus qu'au niveau national. Selon les déclarations des créateurs, aucune création de moins de 2 000 € n'a bénéficié en 2010 en Champagne-Ardenne d'aides locales ou régionales contre 9 % des

Aides à la création d'entreprise

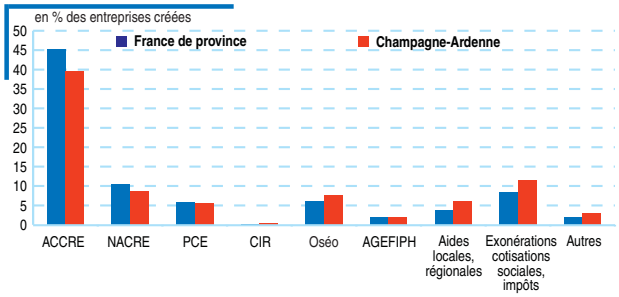

ACCRE : Aide aux chômeurs, créateurs, repreneurs d'entreprise
NACRE : Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise
PCE : Prêt à la création d'entreprise
CIR : Crédit impôt recherche
Oséo : Aides liées à innovation
AGEFIPH : Aide à l'association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
Source : Insee - Sine 2010

projets de 8 000 à 80 000 € et 8 % des projets de plus de 80 000 € (respectivement trois points et demi et un point de plus qu'en France de province). Ainsi, les dispositifs locaux et régionaux champardennais, tout en ciblant des publics spécifiques, semblent avoir privilégié des projets de taille plus élevée. Ce constat est toutefois à nuancer, les aides apportées ont pu permettre aux créateurs la mise en place de projets plus conséquents que l'idée initiale.

Les aides à la création sous forme d'exonération de charges sociales ou d'impôt sont aussi davantage utilisées dans la région : 12 % des créateurs de Champagne-Ardenne déclarent en avoir bénéficié en 2010, contre 9 % des créateurs de France de province. Le classement d'une large partie du territoire de Champagne-Ardenne en zone de revitalisation rurale (ZRR) peut expliquer ce résultat. Les avantages fiscaux d'une implantation en ZRR peuvent être complétés par des subventions ou des prêts du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (Fisac) ou des Opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce (Orac), qui visent à préserver et développer le tissu économique de proximité et les services à la population dans les territoires ruraux.

En 2010, 39 % des créateurs déclarent avoir suivi une formation à la création, soit quatre points de plus qu'au niveau national. Constituant souvent une condition pour bénéficier des aides à la création, ces formations sont plus largement suivies par les catégories de créateurs ciblées par les dispositifs d'aides : près de six créateurs anciens chômeurs sur dix sont concernés, pour quatre créateurs anciens salariés sur dix.

Proportion des créateurs ayant suivi une formation particulière à la création d'entreprise

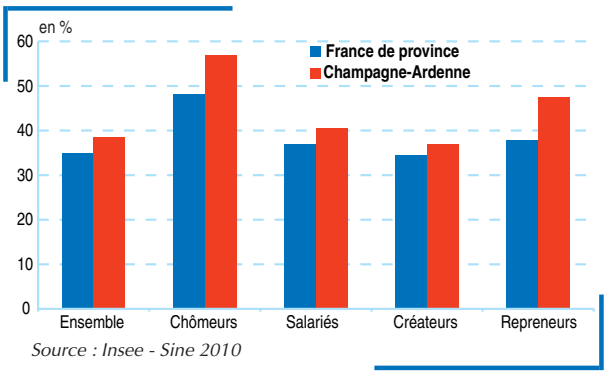

Source : Insee - Sine 2010

28 % de femmes parmi les créateurs

En Champagne-Ardenne, comme au niveau national, les femmes sont moins présentes que les hommes sur le marché du travail : 66 % des Champardennaises âgées de 15 à 64 ans se déclarent en emploi ou au chômage, contre 76 % des Champardennais. À l'origine de 28 % des entreprises créées en 2010, les femmes sont encore moins présentes dans la création d'entreprise. Leur part dans la création diminue avec l'avancée en âge : les femmes sont à l'origine de 35 % des projets créés par les moins de 30 ans, 28 % des projets des 30 à 49 ans et 20 % des projets des 50 ans ou plus.

Moins souvent anciennes chômeuses que les hommes, 29 % contre 32 %, elles sont plus souvent d'anciennes inactives ou étudiantes. Les créatrices bénéficient un peu plus des aides locales ou régionales à la création que les hommes (7 % contre 6 %) et tirent un peu moins partie des dispositifs Accre ou Nacre (39 % contre 41 %). Elles se font davantage accompagner par leurs proches, conjoint, famille, amis, que les créateurs, et bénéficient autant des structures d'accompagnement à la création.

Créer son propre emploi constitue pour les créatrices un enjeu encore plus fort que pour les créateurs (73 % contre 61 %). Les femmes mettent alors en place des projets de taille plus modeste : 73 % de leurs créations n'impliquent qu'un emploi, soit cinq points de plus que les créations masculines.

Part des femmes parmi différentes catégories de population

Unité : %	France de province	Champagne-Ardenne
Créateurs d'entreprise	28	28
Population active	47	47
dont		
occupée	*47*	46
au chômage	*53*	*53*

Sources : Insee - Sine 2010, recensement de la population 2008

Parmi les créations féminines, 21 % démarrent avec moins de 2 000 €, sept points de plus que chez les hommes et, à l'inverse, 13 % nécessitent plus de 80 000 €, cinq points de moins que les projets masculins.

Répartition des créations d'entreprise selon le secteur d'activité

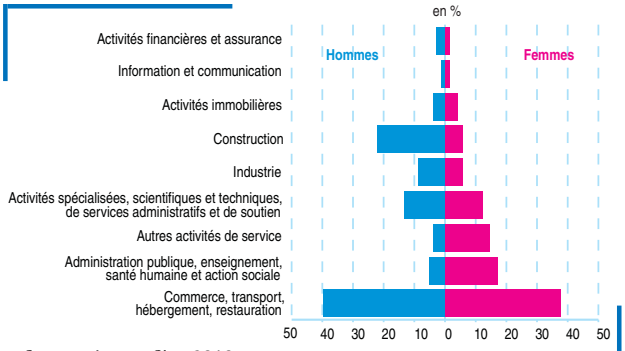

Source : Insee - Sine 2010

Dans la région comme en France de province, les créatrices sont davantage diplômées que les créateurs et développent plus souvent des projets dans des secteurs où les exigences de formations sont plus fortes, notamment dans les activités tertiaires de la santé, de l'enseignement, de l'action sociale, de l'information ou la communication, et les activités immobilières. Elles sont au contraire moins présentes dans l'industrie ou la construction.

Répartition des femmes actives et créatrices d'entreprise selon leur niveau de diplôme

Unité : %	Créatrices		Population active féminine	
	France de province	Champagne-Ardenne	France de province	Champagne-Ardenne
sans diplôme	13	15	21	26
diplôme professionnel	29	33	34	34
baccalauréat	22	18	10	9
diplôme supérieur	47	43	35	31

Note de lecture : Dans Sine 2010, le créateur pouvant indiquer plusieurs diplômes, la somme des pourcentages dépasse 100 % ; dans la population active, les personnes recensées indiquant leur plus haut niveau de diplôme, la somme est égale à 100 %. La mention sans diplôme comprend les personnes sans diplôme ou s'étant arrêtées au BEPC.
Sources : Insee - Sine 2010 et recensement de la population 2008

Des jeunes créateurs champardennais mieux formés à la création que les seniors

Un nouveau chef d'entreprise sur cinq est âgé de moins de 30 ans, en Champagne-Ardenne comme au niveau national, soit autant que la part des jeunes dans la population active en emploi, mais deux fois moins que la part des jeunes se déclarant au chômage.

Les jeunes créateurs sont encore moins présents que leurs aînés dans la reprise : 88 % créent une entreprise ex nihilo et 12 % reprennent une entreprise existante, en Champagne-Ardenne comme en France de province. Les jeunes créent moins dans l'industrie et le secteur du commerce-transport-hébergement-restauration que leurs aînés et davantage dans le secteur de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale qui rassemble 13 % des créations des moins de 30 ans, contre 18 % de l'ensemble des créations. Les jeunes créateurs se portent sur des projets financiers moins importants : 21 % investissent moins de 2 000 € au démarrage, cinq points de plus que l'ensemble des créateurs et seulement 11 % investissent au démarrage plus de 80 000 €, soit six points de moins que l'ensemble des projets champardennais. Néanmoins, comme pour l'ensemble des créateurs, les projets portés par des jeunes restent plus conséquents dans la région qu'au niveau national où 8 % démarrent avec plus de 80 000 €. En 2010, 71 % des projets de jeunes créateurs sont lancés avec le seul emploi du créateur, pas davantage que pour l'ensemble des créations, ou les créations de jeunes de France de province.
Comme au niveau national, 15 % des jeunes créateurs champardennais déclarent ne rencontrer aucun problème au démarrage du projet. Ils sont 24 % à connaître des difficultés pour obtenir un financement et 53 % pour régler les formalités administratives, soit respectivement deux et trois points de plus que les jeunes provinciaux. Plus aidés par leur entourage et mieux formés à la création que les plus âgés, les jeunes tirent aussi plus souvent partie des dispositifs d'aide : 53 % des créateurs champardennais de moins de 30 ans déclarent avoir utilisé Accre ou Nacre en 2010, soit douze points de plus que l'ensemble des créateurs de la région, mais huit points de moins que les jeunes créateurs de France de province. Pour les aides locales ou régionales, ils ne se différencient pas des autres créateurs avec 5 % des projets concernés.■

Éric Vaillant

Le partenariat Insee - CCIR

Levier du développement économique et de l'attractivité des territoires, la création d'entreprise constitue un enjeu majeur des acteurs et décideurs locaux, qu'ils soient services de l'État, collectivités territoriales ou chambres consulaires. En Champagne-Ardenne comme en France, ils relaient les dispositifs nationaux (Nacre, Agefiph, etc.) d'aide à la création et sont à l'origine de nombreuses actions locales telles que Envol ou encore « Génération entreprendre » qui vise à développer l'esprit d'entreprendre.

Pour mieux connaître le profil des créateurs et la nature de leurs projets, la Chambre de commerce et d'industrie de région et la direction régionale de l'Insee se sont associées pour conduire auprès des 1 650 entreprises créées dans la région au cours du premier semestre 2010 une extension régionale de l'enquête Sine 2010 - Système d'informations sur les nouvelles entreprises. L'exploitation statistique de cette dernière permet à la CCIR de mieux comprendre la dynamique entrepreneuriale à l'œuvre et d'adapter ses stratégies d'aide et d'accompagnement. Pour cette étude, le territoire national de référence utilisé est celui de la France de province, qui recouvre l'ensemble des régions de France métropolitaine, hors île-de-France.

Définitions

- **Nacre** - nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise : piloté par le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, ce dispositif est ouvert aux publics Accre, c'est-à-dire principalement aux chômeurs inscrits à Pôle emploi depuis plus de six mois, les personnes de 50 ans ou plus inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi, les jeunes de 18 à 25 ans orientés par le service public de l'emploi, les salariés qui reprennent leur entreprise en difficulté et plus généralement les personnes les plus éloignées de l'emploi. L'accompagnement repose sur les trois phases principales du projet : aide au montage, appui pour le financement, appui au développement, sur une période maximale de trois années. En 2009, 2 200 personnes ont bénéficié du dispositif Accre et 300 autres du dispositif Nacre. En 2010, la région compte 401 bénéficiaires de Nacre mais seulement 284 en 2011.

- **Envol :** ce dispositif régional est ouvert aux créateurs d'entreprise (à l'exclusion des auto-entrepreneurs) au chômage depuis plus de six mois ou aux chômeurs licenciés économiques sans condition de durée ; en lien avec Accre et Nacre, ce dispositif assure un suivi du créateur et de son projet sur une période de trois ans via un référent ; le créateur doit suivre obligatoirement une formation à la création et peut solliciter une prime à l'investissement d'un montant maximal de 7 600 €. Depuis sa mise en place en 1998, Envol a soutenu plus de 3 000 créateurs, dont 299 en 2010 ; le taux de survie à 3 ans des entreprises accompagnées par Envol se situe à 75 %.

- **ZRR** : territoires de faible densité (inférieure à 30 habitants au km^2) en déclin démographique ou économique, les zones de revitalisation rurale permettent, sous certaines conditions, aux chefs d'entreprise de bénéficier d'exonérations d'impôts, de taxes foncière ou professionnelle ; elles permettent aux artisans et aux commerçants d'être aidés lors de la reprise des derniers commerces ou entreprises artisanales existant dans les communes rurales de moins de 2 000 habitants.

- **Fisac** : le fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce est destiné au financement des créations ou des reprises d'entreprise afin de préserver ou développer le tissu d'entreprises de proximité ; sous certaines conditions, l'aide du Fisac peut prendre la forme de subventions ou de prêts. Si les chambres consulaires peuvent aider à l'instruction du dossier, celui-ci doit être transmis à la Préfecture et est examiné par les services de la Direccte.

Pour en savoir plus

- « Créations et créateurs d'entreprises - Première interrogation 2010, profil du créateur », Insee Résultats n°58 - économie, février 2012
- « Trois auto-entrepreneurs sur quatre n'auraient pas créé d'entreprise sans ce régime », Insee Première n°1388, février 2012
- « Créations et créateurs d'entreprises sous le régime de l'auto-entrepreneur - Enquête auto-entrepreneurs 2010 », Insee Résultats n°57 - économie, février 2012
- « Moins de créations d'entreprise individuelles en 2011 », Insee Première n°1387, janvier 2012
- « La création d'entreprise en 2010 en Champagne-Ardenne - Une dynamique toujours portée par l'auto-entrepreneuriat » , Insee Flash n°132, avril 2011
- « Le dynamisme économique au féminin en Champagne-Ardenne - Moins souvent cadres, moins souvent chefs d'entreprise », Insee Flash n°120, mai 2010
- « Les créateurs d'entreprise en Champagne-Ardenne : une dynamique favorisée par des dispositifs publics », Insee Flash n°100, février 2009
- « Conjoncture champardennaise des créations d'entreprises », Insee Flash conjoncture, édition trimestrielle
- Accompagnements régionaux : Réseau entreprendre en Champagne-Ardenne, Créer au féminin en Champagne-Ardenne, Champagne-Ardenne, envie d'entreprendre, dispositif Envol,
- Répertoire des aides publiques à la création - reprise d'entreprise : portail de l'Institut supérieur des métiers, avec l'appui de la DGCIS
- Accompagnements nationaux : Nacre, Accre, Agefiph

INSEE, direction régionale de Champagne-Ardenne
10, rue Edouard Mignot - 51079 Reims Cedex - Tél. : 03 26 48 66 60
Directeur de la publication : Patrick Redor, directeur régional de l'INSEE
Chef du Service Études et Diffusion : Françoise Courtois-Martignoni
Rédaction en chef : Sandrine Rigollot
Secrétaire de fabrication : Mireille Chasseigne - **Création de l'image visuelle** : 5pointcom

Une version électronique de ce document est disponible sur : **www.insee.fr/champagne-ardenne** Rubrique : produits et services, publications